

Mardi 10 février 2026

Objet : Avis sur la réponse de la DREAL Hauts-de-France au bilan de la garante de la concertation préalable concernant le projet d'aménagement à 2x2 voies de la RN31 entre Bois de Lihus et Compiègne

Monsieur le Directeur,

Garante de la concertation préalable portant sur la mise à 2x2 voies de la RN31 entre Bois-de-Lihus et Compiègne, c'est avec intérêt que j'ai pris connaissance du bilan établi par vos services.

En votre qualité de maître d'ouvrage du projet, vous retracez le déroulé de la concertation et effectuez une synthèse des arguments exposés lors des réunions et via les divers moyens de participation mis à disposition du public. Il est important de rappeler ainsi que cela figure au bilan « *dans cette procédure de participation du public, l'initiative de citoyens et citoyennes de travailler ensemble. A l'issue du temps d'échange à Arsy, les participants (78) se sont réunis la semaine suivante pour débattre entre eux pour réfléchir à partir d'un projet alternatif présenté par un administré d'Arsy et délibérer sur un projet qui serait déposé sur le registre du site dédié.* » Cette démarche montre tant l'implication des acteurs du territoire que la possibilité de délibérer ensemble.

Lors de cette participation du public, plusieurs projets alternatifs concernant certaines portions de la mise à 2x2 voies de la RN31 entre Bois-de-Lihus et Compiègne vous ont été soumis et il apparaît primordial de partager avec le public la prise en compte de cette expression collective. Vous vous êtes engagé « *à étudier précisément dans la prochaine étape des études la faisabilité des propositions alternatives issues de la concertation* ». Cette réponse devrait être précisée : les projets alternatifs élaborés par le public seront-ils intégrés à l'étude d'impact conduite dans le cadre de l'évaluation environnementale ?

Par ailleurs, certains acteurs du territoire, notamment le monde agricole, ont exprimé la demande d'être associés à la définition du projet et ce, dans un souci de cohérence avec leurs activités. Dans votre réponse au bilan de la garante de la concertation, je note avec intérêt que le « *maître*

d'ouvrage s'engage à poursuivre la concertation continue jusqu'à l'enquête publique » en listant un ensemble d'acteurs qui seraient associés à cette phase de concertation. Il me semble important de mentionner la demande et le fait d'appréhender cette phase de définition du projet de manière globale en réunissant et en travaillant avec tous les acteurs.

A la lecture de votre réponse au bilan de la garante de la concertation, il me paraît important d'appeler votre attention sur plusieurs points de vigilance :

- la temporalité de la réunion publique de restitution des enseignements de la concertation préalable. Cette dernière serait prévue au cours du second semestre 2026, soit un an après la procédure de participation du public. Cette échéance peut être perçue comme très lointaine au regard du rythme de développement des projets d'aménagement et de développement économique initiés par les intercommunalités ;
- par souci de gestion cohérente et globale du territoire concerné, il est important d'associer de manière simultanée tous les acteurs. La tenue de « micro-débats » thématiques réunissant tous les acteurs du territoire pourrait être une option.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

A handwritten signature in black ink on a light blue background. The signature reads "SD enia Dintilhac".

Sylvie DENIS-DINTILHAC
Garante CNDP

Copie à : Marc PAPINUTTI, Président de la Commission nationale du débat public